COMMUNIQUÉ

06 février 2019

SEA-UNSA éducation

PRÉCARITÉ DES AGENTS CONTRACTUELS

Groupe de travail du mercredi 6 février 2019 sur la précarité des agents contractuels du MAA :

À la demande des OS en CTM, un groupe de travail a été tenu par Jean-Pascal FAYOLLE, chef du SRH, sur la question épineuse de la précarité rencontrée par les agents contractuels du MAA dans l'enseignement agricole, les services sanitaires et l'administration centrale.

Dans un premier temps M. Fayolle nous a présenté un éloge sur l'emploi des agents contractuels du MAA en retirant d'entrée de jeu de l'analyse :

- Les agents du supérieur au motif qu'un observatoire était déjà à l'oeuvre sur ces questions,
- Les enseignants du privé au motif que leur statut est géré par le droit privé,
- Les ACB des EPLEFPA...

Une incompréhension sur le périmètre des agents considérés...

S'agissant de l'enseignement agricole, le SEA a tout de suite fait remarquer que, les difficultés sociales qui sont rencontrées par les ACB (agents contractuels sur budget d'établissement) étaient un problème sérieux et notamment dans de nombreux centres (CFA, CFPPA). Pour appuyer nos interrogations, nous avons rappelé qu'en 2009 un précédent groupe de travail avait été constitué sur cette même problématique. À cette époque l'ensemble des agents avait été considéré, qu'ils soient titulaires, ACEN, contractuels administratifs et techniques ou ACB, et des préconisations pour chaque type d'agent avaient été édictées...

Bottant en touche au prétexte que d'autres groupes de travail abordaient le point des ACB et que, finalement, les ACB ne sont pas sur budget du MAA, cette question ne serait pas à l'ordre du jour de ce GT. Devant notre insistance, celle du SNETAP et de FO et devant l'argument que 81 % des contractuels sont des ACB, **M. Fayolle a finalement proposé de consulter ses collègues de la DGER pour envisager d'intégrer ces agents dans les discussions sur la précarité !**

Sur la présentation de la situation des contractuels d'État (ACEN, contractuels administratifs et techniques) quelques remarques :

- **61,2 % des contractuels d'État sont dans l'enseignement agricole**

Les OS ont alors demandé que plutôt que de faire une photographie de la situation en 2018, il serait intéressant de voir l'évolution de cette part sur 5 ans par exemple…

- **Les contractuels sont majoritaires chez les profs, avec principalement des CDD en catégories A, B et C**

Les OS ont demandé que l'étude précise pour les CDD la quotité et la durée de travail. En effet, beaucoup d'agents cumulent chaque année plusieurs contrats et n'apparaissent pas sur les radars...

Ce qui a déjà été fait pour les ACEN selon le SRH :

Établissement de nouveaux référentiels depuis le 1er septembre 2018, avec l'augmentation du nombre d'échelons dans chaque catégorie, ce qui a permis un gain indiciaire.

Nous avons soutenu que si cela était le cas, il manque des échelons en fin de service par rapport à l'EN (ou le référentiel de rémunération permet d'atteindre l'indice 1015). Les OS ont aussi fait remarquer qu'il y avait d'énormes soucis lorsqu'un agent réussit le concours et intègre son corps, car il se retrouve de fait déclassé.

Les chantiers à ouvrir selon le SRH :

- Mise en place de la subrogation dans le versement des indemnités journalières pour les ACEN. L'objectif étant que le ministère verse directement les indemnités journalières à la place de la caisse d'assurance maladie.

- Établir des pistes pour aider les contractuels à passer les concours : amélioration de l'accompagnement, réflexion de l'administration pour ouvrir plus de postes adéquats, revoir (même si cela semble complexe) les modalités des concours internes...

- Suite à l'intervention du SEA-UNSA, le chef du SRH consent à travailler sur les frais de déplacement, constante insatisfaction des agents quels qu'ils soient, et générateurs pour l'ensemble d'une forme de précarisation au vu des taux de remboursement et surtout des délais incroyablement longs dans plusieurs Régions...

- **Il faut également établir si l'on peut travailler sur la question des ACB et en ce sens, soit ouvrir un groupe de travail spécifique, soit intégrer simplement ces agents aux réflexions...**

Pour info :

Le chef du SRH a tenté à plusieurs reprises d'exclure les ACB du débat arguant, outre le fait qu'ils ne sont pas sur budget d'État, que ce n'est pas au ministère de régler les questions de leur emploi ou salaire, que cela relève de la compétence des conseils d'administration des EPLEFPA. En l'état, le chef du SRH a bien insisté sur le fait que les ACB ne sont PAS des agents du MAA.

Nous ne le contestons pas... Mais nous avons fait en ce sens remarquer deux choses :

- Si les emplois et leur gestion sont de la compétence des EPLEFPA, les règles qui régissent l'employabilité et le travail en soi sont édictées par référence aux règlements de l'administration et en ce sens, il est seul à émettre des règles...

- Si les agents des CFA/CFPPA ne sont pas des agents de l'État, ils sont pourtant très souvent sollicités pour répondre aux besoins des examens...

Ainsi, à notre avis, il semble difficile pour les services du MAA d'exclure les ACB d'une réflexion qui touche l'ensemble des acteurs de ce qui anime le travail du ministère et c'est pourquoi nous avons demandé au SRH de ne pas exclure une large partie des personnels qui « participent » au travail du MAA !